

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS

Siège social : Route de Sousse KM35 GROMBALIA

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires et le grand public et suite à une concertation avec ses deux commissaires aux comptes que l'arrêté et la publication des états financiers de l'année 2017 accuseront un retard par rapport aux délais fixés par la loi.

En fait, le retard est dû à des travaux de justifications des comptes et d'apurements des réserves formulées par les commissaires aux comptes dans leur dernier rapport publié, ainsi qu'un retard dans les réponses aux circularisations.

Lesdits travaux autant importants sont nécessaires pour l'achèvement de la mission d'audit des commissaires aux comptes conformément aux diligences requises en la matière.

Il est aussi important de signaler que les travaux précédemment mentionnés sont indispensables dans le cadre de l'exécution du plan de restructuration financière et opérationnelle annoncé par la société suite à une décision de son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 juillet 2016.

En effet, les travaux en question nécessitent des vérifications et des contrôles approfondis qui dépassent largement les diligences requises habituellement pour l'audit des états financiers d'autant plus que les états financiers de la société AMS arrêtés au 31/12/2017 seront la référence admise pour définir le montage de son plan de restructuration financière et qui devrait être bouclé avant la fin de l'exercice 2018.

Il est à noter qu'un Conseil d'Administration de la société a été réuni le vendredi 20 juillet 2018 à l'effet d'examiner, et d'arrêter éventuellement, les états financiers relatifs à l'exercice 2017, et qu'à son terme, il a été décidé de continuer à mener les travaux ci-haut cités, et de reporter l'arrêté des états financiers à la décision d'un nouvel Conseil d'Administration qui sera convoqué et réuni à cet effet.

La société ne ménage actuellement aucun effort pour écourter au maximum les délais nécessaires pour l'arrêté et la publication des états financiers au titre de l'exercice 2017 et informera en temps opportun ses actionnaires de tout élément nouveau.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.